

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1496

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Créations d'établissements

932 097 447 RCS Lyon.

KERNENEZ.

Forme : Société Civile Immobilière.

Administration : Gérant : SYLVESTRE Marie Hanne Françoise Odile nom d'usage : SYLVESTRE.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 13, Rue Paul Bert, 69003 Lyon.

Activité : L'acquisition, la construction, la rénovation, la transformation, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, la gestion par bail, location ou autrement, ainsi que la vente (exceptionnelle) de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, en pleine propriété, nue-propriété ou en usufruit. La prise de participation dans toute société civile ou commerciale ayant un objet immobilier. Financement et gestion patrimoniale : l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires, nécessaires à la réalisation de l'objet social. La gestion de la trésorerie de la société, y compris le placement de ses disponibilités financières, à condition que ces opérations demeurent accessoires à l'objet principal immobilier. Exploitation et valorisation des biens : l'exploitation de tous immeubles et biens immobiliers, par location nue ou meublée, ou par toute autre forme d'exploitation, y compris commerciale, sous réserve de respecter le caractère civil de la société. La mise en œuvre de tous travaux nécessaires à la conservation ou à l'amélioration des biens immobiliers, ainsi que la souscription de tous contrats d'assurance afférents à ces biens. Disposition des biens et gestion courante : la cession, l'apport, l'échange, la location ou la mise à disposition des biens immobiliers détenus par la société, dans le cadre de la gestion patrimoniale de la société, sous réserve de rester dans les limites des opérations civiles. La prise à bail, avec ou sans promesse de vente, et la location de tous biens immobiliers. Actes accessoires et connexes : la réalisation de toutes études et démarches, obtention de toutes autorisations nécessaires à la réalisation de l'objet social. L'accomplissement de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition de ne pas modifier le caractère civil de la société..

Date de commencement d'activité : 1^{er} août 2024.